

« Création d'une chaufferie alimentée en Combustibles Solides de Récupération (CSR) »

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE A LA PENNE-SUR-HUVEAUNE



Foyer de loisirs Charles Grisoni
Impasse Beausoleil
13821 La Penne-sur-Huveaune
Vendredi 15 septembre
18h30 / 20h30

1/ LE DISPOSITIF DE LA RÉUNION PUBLIQUE

A. L'organisation

Le dispositif de la concertation préalable, organisée du 8 septembre au 11 octobre 2023, à l'initiative de Dalkia et concernant la création **d'une chaufferie alimentée en CSR sur le site de l'usine Arkema de Saint-Menet**, projet intitulé « **Huveaune énergie circulaire** », prévoyait deux réunions publiques.

La seconde de ces deux réunions publiques s'est tenue au foyer Charles Grisoni à la Penne-sur-Huveaune, le vendredi 15 septembre 2023, de 18h30 à 20h30. Une trentaine de personnes étaient présentes.

Le Maire de la Penne-sur-Huveaune, Nicolas BAZZUCCHI était présent à cette réunion ainsi que Mohamed MEBROU Adjoint Délégué au Cadre de Vie – Environnement – Vie de Quartier – Travaux – Transport .

Le projet était présenté par Stéphane RABIA, Directeur d'Agence Commerciale Industrie, région Méditerranée chez Dalkia, Pascal DELAMARE, Ingénieur d'Études chez Dalkia, Lise LAMBERT, Directrice Commerce et Développement de Bois Energie France, Thierry VANDERDONCKT, Président des Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée et Philippe GOMEZ, directeur de l'usine Arkema.

L'animation de la réunion publique était assurée par Marianne Riboullet de l'agence Sensee pour garantir la fluidité des échanges.

Après l'accueil des participants, la réunion publique s'est ouverte sur une présentation du projet en plénière d'environ 30 minutes, accompagnée d'une projection sur grand écran, avant que les participants ne soient invités à prendre part à une session de questions/réponses avec les intervenants.

B. L'introduction

L'animatrice rappelle que cette réunion publique s'inscrit dans le cadre de la concertation préalable sur le projet Huveaune énergie circulaire (HEC), porté par Dalkia, qui a débuté le 8 septembre et se tiendra jusqu'au 11 octobre 2023. Elle salue les intervenants.

Elle explique que la présentation d'Huveaune énergie circulaire se déroulera en deux temps : le premier permettant d'exposer le contexte dans lequel le projet s'inscrit, le second présentant ses caractéristiques.

C. Le mot d'accueil de l' élu

Nicolas BAZZUCCHI salue les participants et les remercie d'être venus nombreux. Il prie d'excuser les représentants des services et les élus absents en raison d'une réunion simultanée ce soir-là sur la commune. Il remercie également les organisateurs de cette réunion publique et ajoute apprécier qu'une consultation soit organisée en amont du projet.

Il insiste sur sa volonté d'inscrire le projet Huveaune énergie circulaire dans un débat de démocratie participative et remercie les organisateurs de la réunion publique d'associer les habitants, les administrés et les CIQs à la consultation.

Il ajoute que ce projet vertueux est bénéfique pour l'environnement et assure y être largement favorable, dans la mesure où il participe à la réduction des émissions sur le territoire.

D. La présentation

Stéphane RABIA commence par exprimer la satisfaction du groupe Dalkia d'avoir vu ce projet être retenu par l'ADEME et d'ainsi pouvoir bénéficier d'une subvention conséquente.

Il rappelle ensuite les trois principaux objectifs de la création d'une chaufferie alimentée en Combustibles Solides de Récupération (CSR) sur le site de l'usine Arkema :

- Contribuer activement à la transition énergétique et environnementale en proposant une source d'énergie décarbonée ;
- Valoriser les ressources locales en exploitant un gisement de matériaux disponibles à proximité en qualité de combustible ;
- Renforcer l'indépendance énergétique du territoire en réduisant le recours aux énergies fossiles, notamment face à l'envol des prix du gaz et de la guerre en Ukraine.

Stéphane RABIA insiste sur le fait que l'objet ne va pas générer plus d'émissions qu'actuellement mais qu'il permettra au contraire de les réduire d'un tiers. Il présente ensuite la société Dalkia en rappelant qu'il s'agit d'une filiale d'EDF à 100%, que son ADN est d'accompagner les collectivités, les industriels et l'habitat vers la décarbonation, notamment la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, Dalkia a recours à différentes énergies renouvelables : la biomasse, la géothermie, la thalasso thermie, les CSR et la récupération de chaleur sur des sites industriels.

Il rappelle que Dalkia est composé de 20 000 collaborateurs, et représente 330 réseaux urbains de chaleur et de froid, 5 200 établissements de santé, 3 000 sites industriels et 25 000 établissements tertiaires et commerciaux, mais aussi 2 millions de logements collectifs chauffés en France pour un résultat de 4,2 millions de tonnes de CO₂ évitées par an. Il positionne Dalkia comme un maître d'ouvrage engagé de la conception à l'exploitation de ses unités de production et précise que le projet HEC prévoit la création d'une trentaine d'emplois directs et indirects.

Stéphane RABIA rappelle ensuite le contexte législatif qui a permis l'émergence du projet HEC : les lois Énergie-Climat en 2019, Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) et anti-gaspillage pour une économie circulaire en 2021 imposent aux collectivités et entreprises de réduire leur production des gaz à effet de serre d'environ 30% à l'horizon 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Ces lois incitent à trouver des solutions favorables

aux économies d'énergie et se traduisent par des investissements, aussi bien pour les collectivités que les industriels.

Il précise que l'Etat a mis en place le plan France Relance qui prévoit 100 milliards d'euros d'investissement dans des projets de décarbonation de l'industrie entre autre, pour lesquels des appels ont été lancés par l'ADEME (l'Agence de la Transition Ecologique, garante d'un cadre d'évaluation de leurs performances environnementales) pour attribuer des subventions aux projets les plus vertueux. Certains de ces appels à projet nationaux se sont focalisés sur la production de "chaleur bas carbone" : biomasse ou CSR.

Il explique que Dalkia a déposé le dossier Huveaune énergie circulaire sur l'appel à projet CSR et réaffirme la satisfaction de l'entreprise d'en avoir été lauréate et d'ainsi pouvoir bénéficier de soutien sur ce type de projet, le seul retenu par l'ADEME sur la région et de pouvoir ainsi, en faire bénéficier le territoire.

L'animatrice passe ensuite la parole à Lise LAMBERT pour expliquer ce que sont Bois Energie France et les CSR.

Lise LAMBERT indique que Bois Energie France est une filiale de Dalkia en charge des approvisionnements pour les chaufferies en bois énergie, notamment en plaquettes de bois déchiqueté pour alimenter des chaufferies biomasse et en CSR.

Elle détaille la composition du CSR : un matériau solide, composé de matières stables qui ne fermentent pas (bois, carton, textile et certains types de plastique) et qui ne peuvent, à ce jour, pas être recyclées ou valorisées pour de nouveaux usages. Elle revient ensuite sur les objectifs imposés par la loi au niveau national. Celui de la loi AGEC anti-gaspillage est de réduire de 50% l'enfouissement des déchets non dangereux d'ici 2025 pour en faire du combustible et celui de la loi Économie circulaire de 2020 fixe un seuil minimum de 70% de déchets valorisés à l'horizon 2025. Elle souligne le fait que ce dispositif ait été décliné au niveau régional par le SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).

Elle poursuit en apportant des précisions concrètes sur les conditions d'approvisionnement d'Huveaune Energie Circulaire : le projet consommera 45 000 tonnes de CSR produites dans un rayon de 100 km chaque année. Le gisement susceptible d'être mobilisé pour composer ce CSR est estimé à 124 000 tonnes de refus de tri. Leur revalorisation partielle pour l'usage de la chaufferie Huveaune énergie circulaire représente une occasion de répondre rapidement à la nécessité de réduire l'enfouissement dans la région. .

L'animatrice demande ensuite à Stéphane RABIA d'expliquer la façon dont le rapprochement entre Dalkia et Arkema s'est opéré.

Stéphane RABIA salue la complémentarité entre Arkema, qui investit depuis des années pour réduire l'impact environnemental de son activité, et Dalkia, spécialisé dans les énergies renouvelables. Il poursuit en précisant que ce type d'installation, destiné à produire un grand volume de chaleur, relativement coûteux, nécessite une consommation relativement

importante d'un ou de clients, dans la durée. Il conclut en rappelant que le site d'Arkema à Saint-Menet coche toutes ces cases.

L'animatrice demande ensuite à Philippe GOMEZ, directeur de l'usine Arkema, d'expliquer l'intérêt d'Arkema pour le projet.

Après avoir remercié les personnes présentes dans la salle, Philippe GOMEZ appuie lui aussi sur la complémentarité entre la capacité du site de l'usine Arkema à accueillir le projet de Dalkia et les besoins de vapeur de l'usine Arkema. Il précise qu'Huveaune Energie Circulaire permettra de réduire d'un tiers la quantité de gaz actuellement utilisé par l'usine Arkema.

Il revient ensuite sur la raison d'être de l'usine d'Arkema, installée depuis plus de 65 ans à Saint-Menet en précisant que, contrairement à ses concurrents, elle produit des plastiques et des produits liquides à partir d'une matière végétale : l'huile de ricin. Il poursuit son propos en insistant sur la dynamique de décarbonation menée par Arkema et sa cohérence avec l'offre de Dalkia qui permettra de remplacer une partie des vapeurs produites naturellement par l'usine par un système qui permettra de décarboner le site de l'ordre de 10%.

L'animatrice passe ensuite la parole à Thierry VANDERDONCKT, président de l'association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée (LEHV).

Thierry VANDERDONCKT explique que LEHV représente plus de 300 entreprises dans la vallée de l'Huveaune et illustre son intérêt pour le projet Huveaune Energie Circulaire par trois raisons :

- Créer de l'emploi et pérenniser une industrie ;
- Créer de l'économie circulaire : complexe au regard de la nécessité d'harmoniser des process industriels variables ;
- Faire rayonner le territoire marseillais en développant le seul projet de l'AAP CSR de l'ADEME dans la région. C'est un projet lauréat, l'un des seuls en France,

Pascal DELAMARRE détaille ensuite le fonctionnement de la chaufferie Huveaune énergie circulaire en expliquant que :

- Le combustible sera acheminé par camion et stocké dans un silo permettant une autonomie de 4 jours.
- Il sera ensuite introduit dans la chaudière et brûlé, ce qui permettra de générer de la vapeur d'eau qui sera elle-même recyclée et renvoyée dans la chaufferie.

Il précise par ailleurs que la combustion du CSR produit :

- des mâchefers (une matière solide qui sera stockée et évacuée du site pour être valorisée) ;
- des fumées qui seront traitées pour ne pas dépasser les seuils d'acceptabilité avant d'être relâchées, de manière à produire un bilan globalement positif pour les riverains.

Il fournit ensuite des précisions quantitatives : la chaufferie Huveaune énergie circulaire produira 140 000 MWh par an, ce qui correspond à un tiers de la consommation de gaz de

l'usine Arkema et représente la consommation de 10 à 15 000 foyers en gaz naturels ou de 17 000 véhicules en circulation.

Pascal DELAMARRE quantifie ensuite l'effet estimé du projet sur la circulation : les camions nécessaires à l'approvisionnement du site en CSR (une dizaine par jour en semaine) représentent une augmentation du trafic de 0,2 à 0,3 %. Stéphane RABIA rebondit en ajoutant qu'une étude a établi le trafic actuel sur le site à 9 000 véhicules par jour.

Stéphane RABIA situe ensuite le site retenu pour accueillir le projet, sur la zone sud-est de l'usine Arkema à l'intersection des 11^{ème} /12^{ème} arrondissements de Marseille et la Penne sur Huveaune. Il précise ensuite qu'Huveaune énergie circulaire s'étend sur 7 000m², ce qui constitue une emprise au sol relativement modeste par rapport à celle d'Arkema. Il précise que CARTA est l'architecte sélectionné pour concevoir le projet et qu'il sera présent lors d'un atelier pour aborder avec les participants la thématique de l'insertion paysagère.

Stéphane RABIA annonce ensuite le calendrier du projet : après la concertation actuelle, les différentes demandes d'autorisations et dépôts de permis de construire seront faits en 2024 pour permettre la tenue d'une enquête publique en 2025. Les travaux de construction commenceraient alors fin 2025 pour une mise en service fin 2027.

L'animatrice reprend la parole pour rappeler qu'une autre réunion publique se tiendra le lendemain, même heure à la Penne-sur-Huveaune. Elle complète ensuite son propos en précisant que le dispositif de concertation prévoit également deux ateliers thématiques (le 26 septembre à la Mairie du 11/12 de 18h30 à 20h30 sur l'insertion paysagère et environnementale et le 29 septembre de 18h30 à 20h30 à la Penne-sur-Huveaune, plus technique, sur l'exploitation et le fonctionnement de la chaufferie CSR) et deux permanences pour échanger directement avec l'équipe projet (le 18 septembre de 13h30 à 18h à la Mairie du 11e/12e et le 21 septembre de 15h à 18h à la-Penne-sur-Huveaune). Elle termine en annonçant qu'il est aussi possible de donner son avis sur le site web du projet HEC (www.huveaune-energie-circulaire.fr).

2/ LES ÉCHANGES EN PLÉNIÈRE

Note : les questions sont présentées par thématique et par ordre d'importance en termes de récurrence.

A. Les effets possibles

- Plusieurs habitants de la Penne-sur-Huveaune demandent des précisions sur les types et quantités d'émissions futures générées par le projet.

Stéphane RABIA rappelle que c'est une concertation préalable, que le dossier définitif n'a pas encore été remis à la DREAL, mais que des études ont déjà été réalisées et que les seuils sont de encadrés par la réglementation.

Pascal DELAMARRE rappelle que la DREAL fixe des seuils d'acceptabilité très contraignants et souligne le fait que le bilan est globalement très positif lorsque l'on compare les émissions

actuelles des cheminées et les émissions futures. Il ajoute que Dalkia n'a pas encore choisi ses fournisseurs de CSR et que davantage des précisions sur la nature des émissions pourront être apportées au moment de l'enquête publique.

Il précise que deux types d'émissions seront suivies et traitées :

- Les poussières, qui feront l'objet d'un double traitement, d'abord par cyclone (elles tourbillonneront pour être récupérées), puis par filtres à manche (qui retiendront les particules).
- Les émissions gazeuses qui seront traitées d'abord par charbon actif, puis par catalyse (qui en ramenant les fumées à certaines températures permettra d'en éliminer les substances).

Stéphane RABIA reprend la parole pour rappeler que :

- l'ADEME subventionne le projet Huveaune énergie circulaire parce que son bilan est performant au niveau environnemental.
- La chaufferie entrera dans le cadre réglementaire du PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) de Marseille qui est très contraignant et considère les VLE, Valeur Limites d'Exposition.
- Une habitante de la Penne-sur-Huveaune demande quel sera l'impact du projet en termes d'émissions sonores.

Stéphane RABIA explique qu'un état zéro est actuellement établi pour connaître le niveau acoustique de l'usine et que les futures installations seront insonorisées.

B. Les CSR et le process

- Un habitant de la Penne-sur-Huveaune demande des précisions sur la constitution des CSR et sur leur préparation.

Lise LAMBERT répond que le CSR ne sera pas préparé sur le site et qu'il sera livré prêt à l'emploi. Elle explique que des acteurs du tri reçoivent des collectes sélectives et des encombrants avant de réaliser le tri des éléments recyclables et de constituer un refus de tri dont la vocation est d'être enfoui. Elle rappelle que l'objectif sera l'extraction du combustible constituant le CSR parmi ce refus de tri, en respectant le cahier des charges en teneurs halogénées, chlore et autres composants chimiques et que tous les plastiques ne seront pas autorisés. Elle ajoute que les matériaux seront broyés, démétallisés : les CSR seront préparés.

- Henri de Matos, association de l'Environnement de la Basse Vallée de l'Huveaune, demande pourquoi Dalkia a choisi un grappin pour acheminer le CSR. Il s'interroge, avec d'autres habitants, sur les lieux de fabrication ces CSR.

Pascal DELAMARRE précise que le grappin est la solution d'acheminement du CSR qui occupe la plus petite emprise foncière sur le site d'Arkema.

Stéphane RABIA insiste sur le fait que le choix des fournisseurs de CSR n'est pas encore arrêté, mais qu'ils seront sélectionnés dans un rayon inférieur à 100 km. Il cite en exemple les entreprises Suez, Veolia, Paprec qui disposent de centres de tri proches du site de l'usine Arkema (certains à moins de 3 km). Il précise que certains d'entre eux préparent déjà des CSR et que Dalkia aura plusieurs fournisseurs pour sécuriser la chaîne d'approvisionnement.

- Un habitant de la Penne-sur-Huveaune demande quelle sera la part du plastique dans les CSR et Henri de Matos, de l'Association de l'Environnement de la Basse Vallée de l'Huveaune, précise encore son propos en demandant d'avantage d'explication sur la nature des CSR, et le traitement des bois agglomérés qui incorporent des colles.

Lise LAMBERT répond que le pouvoir décarbonant du CSR est lié à sa teneur en carbone biogénique, soit sa part de carbone renouvelable dans le mélange. Elle ajoute que certains plastiques - comme ceux qu'Arkema produits - sont biosourcés et que la mesure du carbone biogénique s'établit en laboratoire. Elle explique qu'aujourd'hui la part décarbonante d'un CSR s'élève à 40%, mais que cette proportion ne signifie pas 40% de plastique. Elle ajoute qu'en tablant sur une réduction de la consommation des produits pétroliers voulue par les politiques publiques, la part de plastique devrait baisser.

Enfin, elle rappelle qu'à l'occasion de la fabrication des CSR, des valeurs minimum en contenu énergétique et des valeurs maximum en brome, en chlore, en contenus halogénés seront à respecter et que les fournisseurs devront réaliser des analyses régulières. Elle ajoute que Dalkia aura un cahier des charges strict et fera des contrôles inopinés.

- Une habitante demande de commenter les partenariats qui existent déjà avec les futurs fournisseurs de CSR.

Lise LAMBERT répond que ces acteurs seront choisis dans les prochaines semaines, en majorité parmi des acteurs déjà fournisseurs de CSR pour des cimenteries, donc riches en plastiques et à haut pouvoir calorifique. Elle ajoute que le CSR nécessaire au fonctionnement d'Huveaune énergie circulaire aura, quant à lui, un autre cahier des charges puisqu'il sera pauvre en plastique et plus riche en bois, tissus, papier et carton.

- Une habitante demande des précisions sur l'eau utilisée par la chaufferie

Pascal DELAMARRE rappelle que ce projet ne vient pas en complément mais en substitution de la production de vapeur au gaz : un tiers de cette eau ira à la chaufferie et deux tiers aux chaudières existantes. La consommation en eau déminéralisée utilisée en circuit fermé restera donc la même pour l'usine Arkema.

C. Le type de chaufferie et les alternatives étudiées

- Une habitante de la Penne-sur-Huveaune demande comment fonctionne la chaudière (à l'essence, à l'éthanol ?).

Pascal DELAMARRE précise que seul le CSR est brûlé dans la chaudière, sans produit supplémentaire (éthanol ou autre). Il ajoute que les CSR sont stockés dans un silo et emmenés

par un grappin mécanique dans la chambre de combustion suivant le principe d'une chaudière biomasse.

- Un habitant de la Penne-sur-Huveaune demande pourquoi les intervenants ne parlent pas d'incinérateur, en citant celui de Fos-sur-Mer, qui connaîtrait des difficultés d'alimentation.

Stéphane RABIA répond que la chaudière n'est pas un incinérateur, car ce dernier a pour vocation à réduire en cendres des ordures ménagères (des OMR). L'objectif d'une chaufferie CSR reste de produire de la chaleur. Il ajoute que les incinérateurs sont pilotés par des acteurs du déchets comme Suez, Veolia, Paprec... mais pas par Dalkia, qui est un producteur d'énergie. Il rappelle qu'il s'agit de préparer un CSR dans certaines conditions réglementaires : du bois, du carton et un certain nombre de plastiques, mais qu'il ne s'agit pas d'ordures ménagères et de matières fermentescibles qui peuvent générer des odeurs.

Lise LAMBERT complète son propos en précisant qu'Huveaune énergie circulaire n'est pas un four et que l'installation répondra aux normes ICPE (Installations Classées Protection de l'Environnement), rubrique 29-71 dédiée aux chaufferies CSR.

A propos de la capacité d'approvisionnement de la chaudière, elle rappelle que dans les centres d'enfouissement dans un rayon de 100 km, 750 000 tonnes de refus de tri ne pourront, à termes, plus être enfouies. Elle précise que sur 4 tonnes de déchet brut, 1 tonne sortira du tri et sera transformée en CSR suivant le cahier des charges du projet sans incorporer du tout-venant plastique.

Stéphane RABIA précise ensuite que l'incinérateur de Fos-sur-Mer traite une quantité croissante d'ordures ménagères. L'objectif de la chaufferie Huveaune énergie circulaire est de produire de la vapeur à partir de CSR préparé pour répondre à un besoin constant du site d'Arkema qui n'évoluera pas. La chaufferie couvrira 1/3 du besoin du site en vapeur.

D. Le transport

- Une habitant de la Penne-sur-Huveaune demande des précisions sur le trafic de camions généré par le projet

Stéphane RABIA précise que le fonctionnement d'Huveaune énergie circulaire impliquera 10 camions par jour ouvré qui circuleront dans un rayon de moins de 100 km : en parcourant 50 km en moyenne, ils seront responsables d'environ 200 tonnes de CO₂, chaque année.

Il met ce chiffre en perspective des 30 000 tonnes de CO₂ qui vont être retirées du bilan carbone issu d'énergie fossile, par rapport au mode de production actuel.

Il ajoute que cet impact sera en outre revu à la baisse dans la mesure où le parc de véhicule évoluera potentiellement vers du biocarburant, de l'hydrogène, de l'électrique.

Il complète en précisant qu'aujourd'hui, 9 000 véhicules passent quotidiennement devant le site de l'usine Arkema

- Un habitant demande si une alternative d'approvisionnement des CSR par train a été étudiée

Stéphane RABIA répond que la question a été étudiée dans la mesure où la partie nord du site accueille une voie mais, qu'une proximité des fournisseurs de CSR avec ces voies ferrées serait nécessaire et n'est pas toujours réaliste, notamment au regard des quantités concernées. De plus, le cheminement de camions dans l'enceinte de l'usine n'est pas envisageable pour des questions de sécurité.

E. La sécurité

- Une habitante demande quel sera l'impact du classement de l'usine Arkema Seveso avec l'ajout d'une chaudière

Philippe GOMEZ explique que l'usine est classée Seveso "seuil haut" pour les produits toxiques qu'elle utilise et non pour sa production de vapeur. Il ajoute que ce projet de chaudière n'impactera pas le classement Seveso. Il achève son intervention en annonçant l'organisation prochaine d'une réunion dédiée à la thématique des risques avec les CIQ de la Penne et des Caillols prochainement.

- Une habitante demande les coordonnées de la Commission Locale d'Information (CLI) qu'elle dit obligatoire pour une usine classée Seveso, et demande s'il a été prévu un bilan sanitaire au point Zéro des maladies actuelles (cancers du poumon, du pancréas).

Philippe GOMEZ répond qu'effectivement n'y a pas de CLI mais qu'il existe un Comité de Suivi de Site (CSS) qui a lieu tous les ans : obligatoire et piloté par la Préfecture, il inclut les CIQ, les mairies, et des associations environnementales. Il ajoute que l'installation Huveaune énergie circulaire ne sera pas classée Seveso.

Au sujet du bilan sanitaire, Stéphane RABIA précise qu'à la constitution du dossier d'instruction, l'ARS (Agence Régionale de Santé) est informée. Il précise que des mesures vont être réalisées la semaine suivante sur le niveau de pollution actuelle (mais en revanche pas sur les maladies touchant les riverains), en concertation avec l'ARS et la DREAL qui définissent des lieux d'analyse pour réaliser l'état initial. Par rapport aux seuils limites d'émissions actuels, des mesures en continu des fumées seront réalisées, avec en cas d'écart, un arrêt de l'installation.

F. Les financements du projet

- Une habitante de la Penne-sur-Huveaune se questionne sur le bénéfice du projet pour les habitants avec des subventions publiques qui permettront à l'usine Arkema d'économiser 10% de sa production.

Philippe GOMEZ répond que ce projet n'a pas pour vocation de générer des gains économiques : l'investissement est réalisé par Dalkia, Arkema se limitant à acheter la vapeur à prix fixe, alors qu'aujourd'hui le prix du gaz n'est plus maîtrisé. Il conclut qu'Arkema doit décarboner le site et, grâce à ce projet, réduira ses émissions de CO₂ de 10%, mais que cette baisse d'émission ne signifie pas 10% d'économie sur sa production.

G. La concertation

- Une habitante demande quelles sont les conditions de cette concertation préalable

L'animatrice répond que la concertation préalable est un acte volontaire de Dalkia, et que les interventions des participants seront reportées dans un compte-rendu. Elle ajoute qu'avec le bilan de la concertation, le maître d'ouvrage décidera dans quelles conditions il poursuivra son projet. Dans les ateliers, un temps sera dédié au recueil des questions à l'écrit et aux discussions individuelles et en direct avec les acteurs du projet.

Stéphane RABIA répond que l'enquête publique aura lieu au premier semestre 2025.

En conclusion, Stéphane RABIA souligne que cette réunion a permis de récolter les questions et affirmations participants avec pour objectif d'y répondre. Il ajoute avoir pris en considération les demandes de valeurs d'émissions qui seront communiquées. Enfin, il encourage les participants à participer aux ateliers et conclut qu'ils seront ravis de les accueillir.